

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 20/07/2020

L'an 2020 et le 20 Juillet à 20 heures 34 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **exceptionnellement dans la salle des fêtes** afin de pouvoir respecter les distanciations suite au COVID 19 sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présents : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BESNARD Frédérique (**Arrivée à 20h45**), CLORY Céline, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien, MORIN Jackie, NUGUES Yoann, OLIVIER Cyrille.

Absente Excusée : Mme BARDELMEYER Hélène

Nombres de membre

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Date d'affichage : 28/07/2020

Secrétaire de séance : Mme Céline CLORY

ORDRE DU JOUR

- I- Intervention du Comité d'Animation
- II- Devis concernant les contrôles périodiques des installations techniques des bâtiments Municipaux
- III- Devis concernant la signalétique pour l'accessibilité de la Mairie
- IV- Remboursement à la Commune de Durtal pour l'achat d'enrobé à froid
- V- Remboursement à la CCALS pour l'achat des masques lavables
- VI- Nomination du délégué(e) CNAS
- VII-Participation aux frais de scolarité au sein des écoles publics et privés pour les élèves Domiciliés à Montigné-Lès-Rairies
- VIII-Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 22/06/2020

I- Intervention du Comité d'Animation

Intervention du Comité d'Animation à leur demande afin de nous expliquer leur décision de ne plus organiser le marché de Noël à Montigné-Lès-Rairies. Suite à la demande de Monsieur Le Maire de restituer la subvention de l'année 2020, le Comité d'Animation « Les petites mains » refuse.

Arrivée de Madame Frédérique BESNARD

II- Devis concernant les contrôles périodiques des installations techniques des bâtiments municipaux

Monsieur MORIN présente trois devis.

SOCIÉTÉ	MONTANT HT	MONTANT TTC
APAVE	1 565.00 €	1 898.00 €
BUREAU VÉRITAS	1 354.00 €	1 624.80 €
SOCOTEC	840.00 €	1 008.00 €

La société SOCOTEC a été retenue.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

III- Devis concernant la signalétique pour l'accessibilité de la Mairie

Monsieur MORIN présente plusieurs devis signalétiques. Lors du dernier Mandat il a été décidé de recevoir les personnes à mobilité réduite dans la salle du Conseil. Pour cela un interphone a été mis en place dans l'ancienne cour de l'école. Afin d'avertir les personnes une signalétique doit être mise en place devant la Mairie.

SOCIÉTÉ	MONTANT HT	MONTANT TTC
ATELIER 23	90.31 €	108.37 €
DJC	117.00 €	140.40 €

La société ATELIER 23 a été retenue.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Remboursement à la Commune de Durtal pour l'achat d'enrobé à froid

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à rembourser la Commune de Durtal pour l'achat d'enrobé à froid pour la somme de 246.00 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

V- Remboursement à la CCALS pour l'achat des masques lavables

Pour information :

Prise en charge par l'Etat	450.00 €
Prise en charge par la CCALS	367.56 €
Prise en charge par la Commune	368.44 €
Montant total des masques lavables	1 186.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et décide de rembourser à la CCALS la somme de 368.44 € pour l'achat des masques lavables.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Nomination du délégué(e) CNAS

Après concertation du Conseil Municipal, Monsieur Gérard CHASSOULIER est nommé délégué du CNAS.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VII-Participation aux frais de fonctionnement de scolarité au sein des écoles publics et privés pour les élèves domiciliés à Montigné-Lès-Rairies

Le Conseil Municipal, décide de participer au frais de scolarité **des écoles de Baugé-En-Anjou** à l'article 6558.

Coût par élève	Cheviré le Rouge : Ecole Les Tournesols		Fougeré : Ecole Les Mésanges Bleues	
	Classe Primaires	Classe Maternelles	Classe Primaires	Classe Maternelles
2017/2018	279.49 €	1 420.74 €	290.05 €	1 591.25 €
2018/2019	464.10 €	1 255.25 €	402.17 €	1 562.34 €

Pour l'année 2019/2020, une famille a déménagé en début d'année 2020 (janvier) la participation est calculée au prorata de l'année scolaire : 1 175.31 €/10 mois x 4 mois (de septembre 2019 au 31 décembre 2019) soit une participation de 470.12 €. Pour l'année 2019/2020 la Commune de Montigné-Lès-Rairies participera à hauteur de **8 949.13 €**.

Cout par élève	Classes Primaires	Classe Maternelles
2019/2020	371.78 €	1 175.31 €

Année scolaire	Montant des participations TTC
2017/2018	7 881.99 €
2018/2019	10 554.33 €
2019/2020	8 949.13 €
Total	27 385.45 €

Décide de participer au frais de scolarité de l'école de Seiches sur Le Loir à l'article 6558.

Année scolaire	Montant TTC
2020	444.72 €

- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec la Commune de Seiches sur Le Loir

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VIII- Questions diverses :

- **SICTOM** : Monsieur David LAGLEYZE (Maire d'ETRICHÉ) a été élu Président du SICTOM, une augmentation de 3 % est prévue pour cette année.

Une opération de broyage est prévue sur la commune le 22-23 et 24 septembre 2020 sur le terrain des Sports 5 Route de Durtal, s'inscrire à la Mairie.

Une journée citoyenne est prévue le 19 septembre de 8h30 à 12h pour le ramassage des déchets polluant le sol de notre village. Rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes de Montigné-Lès-Rairies.

- **SIEMML** : Les représentants des communes et de la communauté de communes ont désigné les deux délégués titulaires et leurs suppléants qui les représenteront au sein du comité syndical du Siéml :

- **Mme Delphine STROESSER**, représentante de la commune d'Etriché, est désignée **déléguée titulaire**
- **M. Jacques BLONDET**, représentant de la commune de Cheffes est désigné, **délégué suppléant**
- **M. Jean-Luc DAVY**, représentant de la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, est désigné **délégué titulaire**
- **M. Jackie MORIN**, représentant de la commune de Montigné-Lès-Rairies, est désigné **délégué suppléant**

A l'issue du processus électoral des 8 circonscriptions électives et d'Angers Loire Métropole, les 46 nouveaux délégués se réuniront en comité syndical le mardi 29 septembre pour élire le Président et les membres du Bureau du syndicat.

- Lecture du courrier de M. Mme BEVERNAGE félicitant le conseil Municipal pour le bulletin Municipal

- **Fibre optique** : Suite à la distribution de numéro de maison à chaque habitant de la commune en janvier, il s'avère que certaines maisons n'ont toujours pas de numéro sur la boîte aux lettres ou sur la façade ou mur de clôture ou au-dessus de la porte principale. Merci de le faire rapidement.

- Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une personne cherche un local pour y installer un cabinet professionnel. Le Conseil Municipal étudie la possibilité de louer le local du presbytère laissé libre par le Comité d'Animation.

Sans autre question, la séance est levée à 22h35.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Céline CLORY :

M. Jackie MORIN :

Mme Caroline GIRARD :

M. Lucien METIVIER :

Mme Frédérique BESNARD :

M. Yoann NUGUES :

M. Cyrille OLIVIER :

Mme Hélène BARDELMEIJER :

Mme Sylvaine MONTRIEUX :

M. Olivier BAZIN :